

# ASSEMBLÉE NATIONALE

4 avril 2025

---

FIN DE VIE - (N° 1100)

## AMENDEMENT

N ° AS719

présenté par

M. Bentz, M. Casterman, M. Monnier, Mme Sicard, Mme Dogor-Such, Mme Pollet, Mme Lorho,  
Mme Hamelet, M. Odoul, Mme Loir et Mme Ranc

-----

### ARTICLE 6

À l'alinéa 3, substituer aux mots :

« une maladie »

les mots :

« l'état ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Le discernement peut être altéré par une maladie comme par un simple trouble ou par un état physique, émotionnel, affectif, voire socio-économique.

Le présent amendement corrige en conséquence cette rédaction réductrice.